

Paris, le 16 septembre 2011

UN CA EXTRAORDINAIRE REUNI LE 14 SEPTEMBRE POUR ETUDIER LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE DE LA COTISATION

François DELUGA, Président du CNFPT, a réuni en séance extraordinaire, le 14 septembre, le Conseil d'administration de l'établissement puis les délégués régionaux, afin d'évoquer ensemble les solutions à mettre en œuvre pour faire face à la perte de recettes de 33,8 millions d'euros correspondant à la baisse de la cotisation versée par les employeurs territoriaux pour la formation de leurs agents, dès le 1er janvier 2012. Cette baisse a été décidée par le Parlement dans la loi de finances rectificative pour 2011, sur la proposition du sénateur Jean ARTHUIS, président de la commission des finances.

Attaché à protéger le volume et la qualité de la formation dispensée par le CNFPT, le Conseil a évoqué plusieurs pistes d'ajustement. L'établissement engage, dès à présent, tous les efforts d'économie sur ses dépenses de gestion. Mais l'ampleur des sommes à trouver imposera sans aucun doute de toucher aux moyens consacrés à la formation.

Les mesures d'ajustement sont donc à trouver d'autres manières. Le Conseil a décidé d'étudier différentes hypothèses : d'une part, agir sur les dépenses périphériques à la formation, sans doute les remboursements de frais de transport ; d'autre part adapter la tarification de certaines formations ; enfin, travailler sur un nouveau règlement des formations organisées sur-mesure, à la demande des collectivités.

Le Président a annoncé qu'il envoyait un courrier aux employeurs territoriaux pour les informer de la baisse de la cotisation, de ses conséquences probables, et pour les inviter à demander au gouvernement le rétablissement du taux de 1%, en faisant voter un vœu par leur conseil.

Contact presse: Catherine Doumas, 01 55 27 41 35 - 06 22 16 18 70, catherine.doumas@cnfpt.fr

